



## DIRECTIVES RELATIVES AU TRANSFERT DE TITRES COTÉS

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») apprécie grandement votre appui. En vertu de la réglementation fiscale actuelle, votre don de titres cotés est exempt d'impôt sur les gains en capital **seulement** lorsqu'il s'agit d'un transfert en espèces ou en nature à un organisme de bienfaisance.

### Transfert électronique – Titres canadiens ou américains

#### Donateur

- Remplissez et signez le(s) formulaire(s) Instruction et notification de don de titres (il faut remplir un formulaire par titre coté)
- Remettez le(s) formulaire(s) à votre courtier. (Les clients qui investissent directement et n'ont pas de courtier assigné doivent communiquer avec un centre d'appels. Ils sont invités à télécharger une copie du formulaire du centre d'appels à partir de son site Web, à remplir le formulaire et à le retourner par télécopieur à leur centre d'appels)
- Faites parvenir une copie du ou des formulaires à la Fondation, à l'attention de Rob Gottschalk (dont vous trouverez les coordonnées plus bas)

Veuillez prendre note que la Fondation remettra un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu. La valeur du reçu sera déterminée par la juste valeur marchande des titres à la date où la Fondation les reçoit dans son compte de courtage, selon le prix du marché à la clôture ce jour-là ou selon la valeur de vente avant commissions, s'ils sont vendus avant la fermeture des marchés. Conformément à la politique de notre Conseil, les titres seront vendus dès que possible.

#### Courtier

- Pour amorcer le transfert électronique des actions au dépositaire de la Fondation (RBC, Services aux investisseurs), veuillez faire parvenir le(s) formulaire(s) Instruction et notification de don de titres dûment rempli(s) et signé(s) (un formulaire par titre coté) conformément au tableau ci-dessous.

|   |   |
|---|---|
| <b>RBC Services aux investisseurs</b><br><b>a/s de Jennifer Brokenshire</b><br><a href="mailto:jennifer.brokenshire@rbc.com">jennifer.brokenshire@rbc.com</a> |   |
| <b><u>Titres canadiens</u></b><br>Numéro de compte 162176001<br>Numéro CUID : RTRA  | <b><u>Titres américains</u></b><br>Numéro de compte américain 162176002<br>DTC 901 pour agent n° 298307 |

Il **n'est pas** nécessaire de réenregistrer les certificats d'actions aux fins du don – Veuillez conserver les actions dans le **livre d'inscription**.

- Veuillez faire parvenir une copie du formulaire Instruction et notification de don de titres dès que possible à :**

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa  
À l'attention de : Rob Gottschalk par courriel à  
[rgottschalk@toh.ca](mailto:rgottschalk@toh.ca) ou par télécopieur au 613-761-5014  
Téléphone : 613-798-5555, poste 70626

**Merci de votre appui!**



**Instruction et notification de don de titres**

**1. Renseignements sur le donateur**

Nom du donateur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Prov. : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (domicile) : \_\_\_\_\_ (travail) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**2. Renseignements sur le courtier/l'institution du donateur**

Nom du courtier/de l'institution du donateur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de compte : \_\_\_\_\_

Nom du conseiller : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**3. Renseignements sur les titres qui sont transférés**

Nom des titres : \_\_\_\_\_

Numéro CUSIP : \_\_\_\_\_

Nombre d'actions/unités : \_\_\_\_\_ Date du transfert (approx.) : \_\_\_\_\_

Attribution du don : \_\_\_\_\_

**Les titres sont transférés au numéro de compte -+canadien 162176001 ou au numéro de compte américain 162176002 de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa et envoyés à RBC Services aux investisseurs**

À l'attention de : Mme Jennifer Brokenshire [jennifer.brokenshire@rbc.com](mailto:jennifer.brokenshire@rbc.com) Tél. : 416-955-8800 Téléc. : 416-974-6905

***Remarque : la date du don sera considérée comme étant la date à laquelle le dépositaire de la Fondation reçoit les titres. Les titres qui sont livrés directement à la Fondation seront transférés au dépositaire dans un délai d'un jour ouvrable. La valeur des titres sera considérée comme étant la valeur desdits titres à la fermeture des bureaux le jour de leur réception par le dépositaire de la Fondation.***

Signature du donateur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_